



Panneau à coté de ma porte d'entrée

Par **henriette**, le **04/08/2010** à **21:05**

Bonjour,

La mairie a posé un panneau signalant que la stationnement est limitée à 30 minutes devant ma maison. J'accepte les nouveaux règles, mais le problème est que ce panneau a été mis moins de 40 centimetres de ma porte d'entrée (qui donne directement sur le trottoir), entre la porte et la fenetre. Est-ce que j'ai le droit de leur demander de le placer ailleurs?

(Excusez svp mon mauvais français - je suis britannique)

Merci